

MESURE D'AUDIENCE EXEMPTÉE DE CONSENTEMENT

Guide de Configuration



etracker
Analytics

INTRODUCTION

Selon la directive "ePrivacy" sur la vie privée et les communications électroniques de 2002, modifiée en 2009, dès lors que l'objet exclusif des cookies n'est pas de faciliter la communication par voie électronique ou que ces traceurs ne sont pas strictement nécessaires, il faut impérativement recueillir le consentement préalable de l'utilisateur.

Pour les propriétaires de sites web, il est absolument essentiel de déterminer combien de visiteurs uniques ont visité le site web pendant une période donnée, et à partir de cela la fréquence moyenne de visite et le nombre de conversions générées après retour sur le site web. La mesure de la portée est d'une importance capitale pour pouvoir concevoir des sites Web conformes aux exigences.

Ces objectifs statistiques et analytiques ne peuvent être techniquement satisfaits que par l'utilisation de cookies. Pour les cookies exclusivement utilisés à cet effet, le consentement n'est pas obligatoire en vertu de la directive ePrivacy. Et ce, car le seul but du stockage d'informations dans le terminal de l'utilisateur final est dans ce cas impératif afin que le fournisseur d'un service en ligne puisse fournir le service explicitement souhaité par l'utilisateur.

Les fins publicitaires ou de marketing en sont exclues. En particulier, les données ne peuvent être transmises à des tiers ou les données d'utilisation ne peuvent être fusionnées avec des données provenant d'autres sites web au-delà des limites du site web. Elles ne peuvent pas non plus être utilisées pour le ciblage individuel, le contrôle personnalisé du contenu ou l'évaluation des utilisateurs individuels, mais uniquement pour mesurer le comportement général d'utilisation.

La Commission Nationale Informatique & Libertés (CNIL) propose un programme d'identification des solutions utilisant des cookies d'analyse et des démarches de traitement y afférentes qui sont exemptées du recueil d'un consentement préalable de l'utilisateur : <https://www.cnil.fr/fr/solutions-de-mesure-dauidience-exemptees-de-consentement-la-cnil-lance-un-programme-devaluation>.

Ci-après, nous expliquons comment les exigences de cette exception, présentées dans les lignes directrices du 17 septembre 2020, sont respectées lors de l'utilisation d'etracker Analytics.

Le guide se réfère à toutes les éditions d'etracker Analytics:

- etracker Analytics Basic
- etracker Analytics Pro
- etracker Analytics Enterprise

DOCUMENTATION ET PROCESSUS STANDARD À DISPOSITION DES CLIENTS RESPONSABLES DU TRAITEMENT

Afin d'utiliser etracker Analytics conformément aux critères d'exception prévus par la CNIL, il s'impose de procéder comme suit après s'être connecté au compte :

1. Activation du paramètre technique sous **Paramètres>Compte>Cookies de traçage exemptés de consentement selon les exigences de la CNIL** en cliquant sur le bouton **Désactivation des rapports non agrégés**.
2. Après la désactivation des rapports non agrégés, il est possible de supprimer,
 - ✓ Consent-free tracking cookies in accordance with CNIL guidelines

Consent-free use of etracker Analytics with cookies according to CNIL guidelines (France)

The French Data Protection Authority CNIL, Commission Nationale Informatique & Libertés, has defined [guidelines](#) for required web analytics cookies that are exempt from obtaining prior consent from the user.

For example, no cookie consent is required if only aggregated statistics are generated and retrieved. This can be implemented in etracker Analytics with the help of a configuration that deactivates the display of entries in the "Last Visitors" report and individual order numbers as an attribute in reporting.

After deactivating non-aggregated reportings, the cookie blocking parameter `data-block-cookies="true"` can be deleted from the etracker tracking code on your website in accordance with the CNIL. In order to follow the CNIL recommendations to limit the cookie lifetime to 13 months, the following parameter must now be added to the tracking code: `data-cookie-lifetime="13"`.

deactivation of non-aggregated reporting

conformément aux règles CNIL, le paramètre de blocage des cookies `data-block-cookies="true"` du code de traçage d'etracker sur le site web. Pour respecter la recommandation de la CNIL, limitant la durée du cookie à treize mois, il ne reste plus qu'à compléter le code de traçage avec ce paramètre : **`data-cookie-lifetime="13"`**.

3. Informez en bonne et due forme les visiteurs de l'utilisation d'etracker Analytics dans les remarques sur la protection des données et les cookies dans la catégorie « absolument nécessaire ».

Cela inclut une possibilité d'objection. Ajouter la fonction suivante après une note telle que "Vous pouvez vous opposer à tout moment au traitement des données sus-mentionné. L'objection n'a aucune conséquence négative."

```
<a href="#" data-language="fr" data-tld="yourdomain.com" id="et-opt-out"></a> <br>
```

Remplacez "yourdomain.com" par le domaine de votre site web. Cela fera apparaître une bascule :



Il est marqué par : " Mes données de visite sont intégrées dans l'analyse web ".

Lorsque l'utilisateur clique sur le commutateur, la couleur passe au gris avec le libellé suivant : "Mes données de visite ne sont pas intégrées dans l'analyse web".

GUIDE DE CONFIGURATION (REPRENANT LES POINTS DU FORMULAIRE CNIL)

1. Désactivation de tout traitement des données pour votre compte, le cas échéant, et ce indépendamment de la finalité poursuivie.

Selon l'article 5 du contrat de traitement des ordres, les données sont exclusivement traitées par etracker en tant que sous-traitant dans le cadre des accords et conformément aux instructions du donneur d'ordre dans la mesure où etracker n'est pas obligée de procéder à un autre traitement en vertu du droit de l'Union ou des États membres auquel le sous-traitant est assujéti (p. ex. enquêtes menées par les autorités répressives ou les autorités de protection de l'État).

2. Désactivation de toute création de cohorte d'utilisateurs pour leur présenter des contenus différenciés, que l'appartenance à une telle cohorte soit définie de manière aléatoire ou bien en fonction des informations précédemment collectées.

etracker Analytics ne permet pas d'accéder à des données de profil individuelles. La solution ne comprend pas d'interface pour les accès en temps réel aux fins de la personnalisation. A/B testing ou bien contenu différencié sur la base de la navigation n'est proposé par etracker Analytics. Par défaut, aucun identifiant qui permettrait d'établir un lien entre les données de rapports et des utilisateurs précis du site web n'est divulgué.

3. Limitation de la collecte d'information de localisation à l'échelle des villes, puis pseudonymisation au dernier octet des adresses IP.

Par défaut, l'adresse IP est automatiquement raccourcie du ou arrondie au dernier octet lors du traitement, le plus tôt possible. Pour ce faire, aucune configuration distincte n'est nécessaire. L'adresse IP intégrale n'est jamais enregistrée. La résolution géographique est obtenue avec l'adresse IP raccourcie et n'est disponible qu'au niveau national, régional et municipal. Une localisation plus profonde est exclue. La résolution géographique est disponible dans les évaluations après un temps de traitement d'environ 30 minutes.

4. Désactivation de toute fonction d'import de données externes.

Les importations de données à partir de sources externes au-delà des paramètres du code de traçage sur les sites Web ne sont généralement pas prises en charge. L'outil permet de remonter des informations contextuelles supplémentaires sur la page visitée, telles que les balises méta (mots-clés), la version linguistique, l'auteur ou la date de création ou de dernière mise à jour pour l'analyse.

5. Désactivation des exports de données contenant des identifiants uniques ou des données non agrégées (les exports agrégés et anonymes restent possibles).

Par défaut, etracker Analytics ne fournit pas de données pouvant être exportées avec des identifiants uniques lorsque les rapports non agrégés sont désactivés comme décrit ci-dessus. Grâce à l'utilisation des interfaces REST Reporting ou des exportations de données brutes, les requêtes peuvent être configurées de manière à exclure l'accès aux identifiants potentiels. Ceux-ci peuvent être configurés de manière à ce que les identifiants uniques ne soient pas transmis.

Les capacités d'exports via fichier plat ou depuis l'interface API doivent être activées en supplément ou nécessitent des clés d'autorisation supplémentaires et ne sont donc disponibles que sur demande (et soumis à facturation pour les éditions Basic et Pro).

L'usage des ces clefs pour des exports de données contenant des identifiants uniques ou des données non agrégées fait sortir du cadre de l'exemption.

6. Limitation du dépôt de traceur à un domaine ou une application mobile, ou bien un ensemble de domaines clairement identifié par l'utilisateur comme lié au même site web.

etracker assure que les données traitées pour le donneur d'ordre sont strictement séparées, sur le plan technique et organisationnel, des autres ensemble de données. Seuls les cookies internes (first-party) sont utilisés, ils ne permettent pas de suivre un visiteur à travers les différents domaines qu'il a consultés.

7. Désactivation de la capacité à visualiser la navigation d'un utilisateur unique dans l'outil : accès uniquement à des rapports comportant des statistiques agrégées.

Dans etracker Analytics (indépendant de l'édition respective), la fonction de désactivation des rapports non agrégés décrite ci-dessus désactive l'affichage des entrées dans le rapport « Derniers visiteurs » et des numéros de commande individuels comme attribut dans les rapports.

8. Désactivation de tout marquage permettant de récupérer des informations personnelles (par exemple par le biais de formulaires).

Les données personnelles ne sont pas enregistrées par défaut avec etracker Analytics. L'analyse du champ de formulaire n'enregistre pas le contenu des champs, mais seulement l'interaction générale et les messages d'erreur possibles.

9. Existence dans l'outil d'une fonctionnalité d'opposition aux cookies de mesure d'audience, utilisable sur tous les navigateurs, qui peut restreindre la collecte de données aux seules données anonymes correspondant à la liste des pages visitées par les utilisateurs sans usage de traceurs permettant d'individualiser les parcours de navigation.

Il est possible de désactiver à tout moment les cookies en cas d'opposition, voir <https://www.etracker.com/en/docs/integration-setup-2/settings-accounts/etracker-cookies/activate-etracker-cookies/>

Les fonctions correspondantes peuvent être utilisées en toute flexibilité. Il est également possible de désactiver le traçage intégral pour des utilisateurs individuels, voir <https://www.etracker.com/en/docs/integration-setup-2/settings-accounts/objection-alternatives/>. Nous recommandons d'intégrer la fonction de désactivation du traçage intégral dans les remarques sur la protection des données ou bien à un autre endroit adéquat afin d'offrir aux utilisateurs la possibilité de s'opposer (possibilité d'opposition).

En plus de cette documentation, le service client et l'équipe déléguée à la protection des données etracker aident les clients à mettre en œuvre et à respecter les exigences de la dérogation :

- Envoyez un e-mail à privacy@etracker.com ou service@etracker.com
- Appelez-nous du lundi au vendredi entre 10h00 et 16h00 au [+49 40 46 89 91 630](tel:+4940468991630)
- Consultez notre documentation en ligne sur <https://www.etracker.com/en/documentation/>